

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

ARRONDISSEMENT DE PROVINS

MAIRIE DE JOUY-SUR-MORIN

11 place du Bouloi 77320 Jouy-sur-Morin Tél.: 01 64 04 07 07 – Fax: 01 64 20 32 94 mairie@jouy-sur-morin.fr http://www.jouy-sur-morin.fr

Compte-rendu synthétique du Conseil Municipal du 15 juillet 2020

Date de convocation	9 juillet 2020
Nombre de délégués en exercice	
Nombre de délégués présents	
Nombre de votants	

Le Conseil Municipal s'est réuni au foyer communal le 15 juillet 2020 à 19 h 00, sur convocation de Monsieur Michael ROUSSEAU, Maire. Madame Colette DAUPHIN a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal : (les délibérations sans mention du nombre de voix ont été prises à l'unanimité)

- 1. Adopte le compte-rendu du Conseil Municipal du 25 juin 2020 (15 voix pour, 3 voix contre, 1 abstention)
- 2. Approuve la décision modificative n° 1 du budget de la Commune
- 3. Autorise la signature du marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de regroupement des écoles au bénéfice du Cabinet Deslandes. Honoraires de 10,3 %, Forfait provisoire de rémunération de 378 010 € HT, Missions complémentaires de 62 370 € HT
- 4. Autorise le Maire à signer la convention d'adhésion au Fonds de Solidarité Logement pour l'année 2020 s'élevant à 637 €
- 5. Approuve la vente du chemin rural des Avosnes de Laval au prix de 585 € et sollicite le remboursement des frais engagés pour l'enquête publique s'élevant à 1 208,44 €
- 6. Approuve la vente de la parcelle E 1287, chemin de la Montagne, au prix de 45 000 € et diligente le cabinet Jean-Marie Wienert pour la réalisation du bornage (coût de 1 150 € HT)
- 7. Reporte le point « Achat de terrain pour élargissement de voie » à une séance ultérieure
- 8. Prend acte de la demande d'annulation de l'acquisition de la Gare
- 9. Etablit la liste de présentation de 32 personnes susceptibles de siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs
- 10. Autorise le Maire à recruter des agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles
- 11. Décide la création, à compter du 1^{er} septembre 2020, de 2 emplois non permanents d'adjoint technique territorial pour un accroissement temporaire d'activité lié à la crise sanitaire, à temps non complet, à raison de 8 heures hebdomadaires (17 voix pour, 2 voix contre)
- 12. Décide la création d'un poste d'adjoint technique pour le service périscolaire dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences
- 13. Approuve les travaux d'enfouissement des réseaux électriques route de Rebais pour 2021 estimés comme suit :
- 14. Reporte le point « Consultation téléphonie/internet » à une séance ultérieure
- 15. Approuve la résiliation du contrat de la machine à affranchir et la signature d'une offre professionnelle avec la Poste
- 16. Approuve la création d'une régie de recettes « Famille » pour encaissement des produits issus des différents services périscolaires,
- 17. Adopte le principe d'allouer une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2 % du montant des indemnités des élus
- 18. Retient la prise en charge des frais suivants pouvant être engagés par les élus (15 voix pour, 4 voix contre):
 - a. frais de déplacement des membres du Conseil Municipal, hors territoire (Commune ou CC2M si élus communautaires)
 - b. frais d'aide à la personne des élus municipaux (ces frais sont compensés par l'Etat, décret en attente de parution)
 - c. frais exceptionnels d'aide et de secours engagés personnellement par les élus en cas de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde
 - d. frais de formation dans le cadre du droit à la formation des élus
- 19. Refuse le remboursement de 6 mois de fermage sur les parcelles communales de la Sotterie. Ces parcelles feront l'objet d'une vente d'herbe avec les parcelles de la Croix du Cygne.
- 20. Crée une commission consultative sur le projet de regroupement des écoles qui sera constitué d'élus, de représentants du corps enseignants, de parents d'élèves, d'agents communaux et de l'ancien Adjoint au Maire chargé du dossier
- 21. Constitue un groupe de travail pour la rédaction du règlement intérieur du Conseil Municipal désormais obligatoire dans les communes de 1 000 habitants et plus
- 22. Propose à la CC2M de désigner Monsieur Gil Luquot, délégué titulaire, et Monsieur Michael Rousseau, délégué suppléant, pour représenter la Commune au sein du syndicat de l'eau S2e77 (18 voix pour, 1 abstention)
- 23. Evoque les sujets suivants en questions diverses : Eglise, méthaniseur, sécheresse 2019, peinture de Monsieur Jean Chapin, nettoyage de rues, dépôt d'ordures

La séance est levée à 21 h 00.

Date d'affichage le Date de retrait de l'affichage le Fait à Jouy-sur-Morin, le 17 Le Maire, Michael ROUSSEAU